

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 13 JANVIER 2015**

Le mardi 13 janvier 2015 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, Maire, suite à sa convocation en date du 8 janvier 2015.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, PIOT Marylène,

MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusés : Mmes LEDOUX Nadine (1 pouvoir à NIVAU Christian), MOREAU Patricia

Secrétaire : M. RIPOLLI Jean-Pierre.

Il n'y a aucune remarque sur le compte rendu du 22 décembre dernier, Monsieur le Maire demande aux élus de signer le registre.

Madame Chauveau signale qu'il ne lui semble pas avoir reçu les documents concernant "la balade fiscale" établis par M. Francis Proust. Les autres élus ayant bien reçu ces documents, un nouvel envoi sera fait à Mme Chauveau après qu'elle se soit assurée de la non réception sur sa messagerie.

Monsieur le maire précise qu'il souhaite organiser une réunion avec tous les membres du conseil municipal qui sera consacrée uniquement à la réforme territoriale.

Monsieur le maire informe les élus du retrait d'un point de l'ordre du jour, portant sur le tarif des repas pris à la cantine scolaire par les agents communaux, faute d'informations non transmises à ce jour par l'URSSAF.

#### **1 – DONS AU CCAS**

Monsieur le maire, Monsieur Fouché et Madame Moreau ont participé aux élections sénatoriales en septembre 2014, en qualité de grands électeurs représentant la commune de Fressines. A cet effet, les services de l'Etat leur ont versé individuellement une indemnité de 25 €. Les trois élus proposent de faire don de ces sommes au CCAS, soit une recette totale de 75 €.

#### **2 – TARIF POUR PERTE DE LA CLE DE LA PORTE D'ENTREE DE LA SALLE DES FÊTES**

Les élus ont été confrontés dernièrement au problème de perte de la clé de l'entrée de la salle des fêtes. La reproduction de cette clé sécurisée représente un coût élevé. Après délibération, les conseillers décident de facturer la perte de la clé de la porte d'entrée de la salle des fêtes, quelque soit l'utilisateur des locaux (personne privée, association, etc...) au tarif de 35 €.

#### **3 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS D'UN AGENT EN FORMATION**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le relevé des frais de repas engagés par Madame Julie Lochon, agent communal, dans le cadre de sa formation les 22 et 23 décembre 2014, pour un montant total de 18,10 €. Monsieur le maire propose de rembourser les frais au vu des dépenses réelles. Les conseillers émettent un avis favorable.

#### **4 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES**

Le Conseil Municipal de Fressines,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le SIEDS lors de son Comité Syndical du 24 novembre 2014,

Considérant que la commune de Fressines a des besoins en matière de :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies ;

Considérant que commune de Fressines au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de commune de Fressines au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
  - o acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
  - o prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.
- Autorise Monsieur le maire à notifier au SIEDS l'adhésion de commune de Fressines au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

#### **5 – ARRETE POUR DEPOTS SAUVAGES**

Monsieur le maire informe les conseillers que pendant la période des fêtes de fin d'année, il a été constaté une recrudescence des dépôts sauvages de déchets divers aux pieds des points d'apport volontaire de la commune. Des courriers ont été transmis aux personnes pour lesquelles les coordonnées figuraient sur les emballages, les invitant à passer en mairie pour retirer leurs déchets ménagers.

Monsieur le maire précise que l'arrêté actuellement en vigueur pour les dépôts sauvages ne lui semble plus adapté, aussi il propose aux élus de le modifier, de manière à supprimer le délai de 5 jours laissé aux contrevenants pour retirer leurs dépôts. Il souhaite que le nouvel arrêté précise que les personnes, dont le nom est relevé, soient convoquées en mairie pour retirer sans délai leurs déchets et qu'un procès verbal soit dressé, rappelant l'amende de 38 € et envoyé aussitôt au procureur de la République.

Monsieur Ripolli explique le cas de la commune de la Foye Monjault, qui face à ce problème ne verbalise pas mais facture 1h du temps de travail d'un agent technique.

Monsieur Fouché précise qu'il trouve le procès verbal plus dissuasif.

Après discussion, les élus choisissent de maintenir le procès verbal et si aucune suite n'est donnée par le procureur de la République, une solution différente pourra être envisagée.

## **6 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE DES CHAUMETTES ET D5**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de l'agence technique territoriale du Mellois et Haut Val de Sèvre, représentant le conseil général des Deux-Sèvres, pour le dégagement du carrefour entre la rue des Chaumettes et la route départementale n°5.

Les travaux sont estimés à 11 150 € HT et la participation demandée à la commune de Fressines est de 30 % de ce montant, soit une somme de 3 345 € HT.

Après délibération, les élus émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux, acceptent d'inscrire au budget 2015 la participation de la commune et chargent Monsieur le maire de signer tout document relatif à ce projet.

## **7 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le maire rappelle l'historique de ce dossier et la modification du projet de construction d'un réfectoire scolaire.

Pour permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales mais aussi pour améliorer le confort des enfants de plus en plus nombreux, prenant leur repas à la cantine scolaire, il devient nécessaire de modifier la structure d'accueil devenue trop exigüe.

Il présente le dossier, revu à la baisse, de l'avant projet détaillé (APD) relatif à la construction d'un restaurant scolaire.

Pour avoir étudié les différentes propositions fournies par le cabinet ATC (BET Fluides à la Crèche 79260), les élus restent favorables à l'installation d'un chauffage tout électrique. En conformité avec la RT 2012 (Réglementation Thermique), ce mode de chauffage entraînera l'installation, en toiture, de panneaux photovoltaïques.

En fonction de ce choix, et de la modification de l'avant projet détaillé, le coût estimatif de la construction s'élève à 588 200,00 € HT soit 705 840,00 € TTC, (non compris les honoraires).

Le dossier, ainsi présenté, est approuvé par les membres du Conseil municipal.

Le plan de financement pourrait être le suivant, après obtention de différentes subventions :

- D.E.T.R. (le Département)	75 000,00 €	(12,75 % du montant HT)
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux		
- F.R.I.L. (la Région)	100 000,00 €	(25 % de 400 000 €)
Fonds Régional d'Intervention Locale		
- CAP 79 (le Département)	46 080,00 €	(7,8 % du montant HT)
Contrat d'Accompagnement de Proximité		
- FREE (la Région)	2 340,00 €	(10 % du montant HT)
Fonds Régional d'Excellence Environnementale		
- Enveloppe parlementaire :		
* auprès du Député (S.T.D.I.L.)	demande en cours	
Subvention pour Travaux Divers d'Intérêt Local		
* auprès du Sénateur	demande en cours	
- Emprunt	344 780,00 €	
- Autofinancement	20 000,00 €	
Total .....	<b>588 200,00 € HT</b>	

Pour ce projet, les élus chargent M. le maire de faire les demandes de subvention citées ci-dessus.

Le total des subventions escompté ne dépassera pas 80 % du montant total des travaux.

La demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), sera la seule sollicitée pour l'année 2015.

En fonction des subventions accordées, les élus se positionneront, sur la faisabilité du projet.

M. le maire est chargé de signer tout document se rapportant à ces demandes.

## **8 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information :

- Monsieur Fouché fait un premier bilan de la cérémonie des vœux à laquelle il y avait moins de participants que les autres années et les journalistes étaient absents.
- Le bulletin annuel de Fressines a été distribué ce week-end par les élus, il reste une cinquantaine d'exemplaires en mairie.

### Voirie

M. Texier informe les conseillers des points suivants :

- Il a rencontré les représentants des communes de Thorigné et de Mougou pour mettre à jour la convention d'utilisation du matériel en commun (tractopelle et traceur de lignes). Monsieur Texier est l'élu référent pour l'entretien du tracto et un employé de Thorigné est référent pour le traceur de ligne.
- Il présente les devis collectés pour le réaménagement de la petite salle de la salle des fêtes. Les dépenses sont estimées à 1 077,00 € TTC pour le plafond suspendu, 645,00 € pour l'éclairage, 40,00 € pour le câblage, et 275,00 € pour la toile de verre et la peinture, soit un total de 2 041,00 €. Il est demandé de prévoir une cimaise pour la protection des murs, l'isolation au dessus du plafond, d'ôter le panneau de liège et de prévoir un mur blanc pour les projections et d'installer une bande de toile de verre magnétique pour l'affichage. Après discussion, les élus acceptent de lancer les travaux de réaménagement de la petite salle de la salle des fêtes et d'engager une somme de 3 000,00 € avant le vote du budget 2015 pour honorer les factures liées à cette opération. Les dépenses seront inscrites au compte 2135, opération 13, en section d'investissement du budget 2015.
- Les travaux de rafraîchissement de la salle utilisée par l'association Fressines.net sont estimés à 800,00 €. Il est convenu d'attendre que Monsieur Fouché ait rencontré le président de l'association avant de lancer ces travaux.
- Des devis ont été demandés pour remplacer le miroir en face de l'allée de l'Eglise. Le miroir actuel est devenu opaque, il est en place depuis 4 ou 5 ans, mais n'était garanti que 3 ans. Son remplacement est estimé à 414,00 € TTC pour un modèle garanti 3 ans et 509,16 € TTC pour un modèle garanti 5 ans, dont 50 € de frais de port.
- Les agents techniques ont installé une barrière à l'entrée de la carrière de Mayolle, en remplacement de l'ancienne chaîne.

## **9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire propose aux élus de former le jury de recrutement pour les personnes recrutées en CAE à partir du 1er février. A ce jour 5 candidatures pour le poste de CAE école et 4 pour le poste CAE technique/école ont été transmises à la mairie. Mesdames Ledoux et Chauveau et Messieurs Nivau et Texier se réuniront le 21 janvier à 17h30 pour une pré sélection sur dossier et ensuite les candidats retenus pour un entretien seront reçus le 23 janvier à partir de 17h.
- Monsieur le maire précise que des devis ont été reçus du SITS et de la CASA pour des déplacements scolaires. Les élus acceptent de reconduire l'enveloppe de 1 500,00 € pour financer le transport de certaines sorties scolaires pour l'année 2015 et chargent Monsieur le maire de signer les devis les plus urgents.
- Madame Piot a été interpellée par des riverains du lotissement "la Fée Mélusine" qui se plaignent de l'état de la voirie. Cette voirie n'a pas encore fait l'objet de rétrocession, elle reste donc privée, et à la charge du lotisseur. Le maire s'engage à faire un courrier au lotisseur.
- Monsieur le maire remet à Madame Piot, référente de la bibliothèque, le livre "l'homme et la pierre en Deux-Sèvres", offert par le conseil général des Deux-Sèvres.
- Monsieur Rousseaux informe les élus qu'une réunion de la commission sécurité sera organisée en février afin d'étudier les prévisions budgétaires.